



**« SCHEMA DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DE LA GRANDE REGION –
VOLET 1 :
LA DIMENSION METROPOLITAINE DE LA GRANDE REGION»**

Prises de position des ministres et responsables politiques de l'aménagement du territoire de la Grande Région

Les ministres et responsables politiques de l'aménagement du territoire de la Grande Région, réunis le 17 janvier 2013 à Luxembourg à l'occasion de la réunion sectorielle « aménagement du territoire et transports » :

- Acceptent la définition de la centralité urbaine à l'échelle de la Grande Région autour de deux niveaux de centralité: les pôles supérieurs et les pôles intermédiaires, tel que proposée dans le document «Schéma de développement territorial de la Grande Région - volet 1: La dimension métropolitaine de la Grande Région » ;
- Reconnaittent l'existence de trois espaces à caractère métropolitain au niveau de la Grande Région :
 1. Un **premier espace transfrontalier polycentrique fonctionnel à dimension métropolitaine** situé dans la partie centrale de la Grande Région et regroupant le territoire autour du Luxembourg, de Metz, de Nancy, de Sarrebruck, de Sarreguemines, de Trèves ainsi que de Kaiserslautern,
 2. Un **deuxième espace à dimension métropolitaine** autour de l'axe rhénan, qui se compose de trois ensembles métropolitains nationaux allemands, à savoir, Rhein-Ruhr und Rhein-Main et Rhein-Neckar,
 3. Un **troisième espace à dimension métropolitaine** au Nord de la Région Wallonne, composé de villes qui se tournent davantage vers Bruxelles, ainsi que des espaces métropolitains transfrontaliers fonctionnels tels que l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai ou la Région MHHAL (Maastricht-Heerlen-Hasselt-Aachen-Liège) ;
- Recommandent au Sommet des Exécutifs de mandater le Comité de Coordination du Développement Territorial (CCDT) de continuer ses travaux portant sur les volets suivants du schéma de développement territorial pour la Grande Région, pour lequel la dimension métropolitaine de la Grande Région et la mobilité constituent des éléments centraux. Un tel schéma ne pourra certes pas avoir de portée réglementaire, mais son objectif est de mettre en concordance et d'arrêter les grandes orientations stratégiques du développement territorial de la Grande Région. En tant que cadre pour la politique du développement spatial de la Grande Région, il devra permettre de coordonner les développements de ses parties constituantes, tout en permettant la poursuite des objectifs contenus dans les documents d'aménagement du territoire respectifs des entités membres.

Ils précisent que le CCDT devra poursuivre ses travaux autour des trois orientations complémentaires suivantes :

- conforter les fonctions métropolitaines supérieures de l'espace central comprenant Luxembourg, Metz, Nancy, Sarrebruck, Sarreguemines, Trèves ainsi que Kaiserslautern,
- renforcer les liens entre les trois espaces à potentiel métropolitain de la Grande Région dans l'objectif du développement de la dimension métropolitaine de l'ensemble de la Grande Région,
- identifier et renforcer la complémentarité de (tous) les territoires de la Grande Région autour des fonctions suivantes : productive, résidentielle, récréative, environnementale, scientifique, éducative,... (*interaction entre territoires urbains, périurbains et ruraux dans des relations de solidarités réciproques*)

Ces travaux devront être conduits selon une approche dynamique et prospective notamment pour prendre en compte les conséquences des perspectives démographiques sur l'économie des territoires ;

- Recommandent au Sommet de mandater les groupes de travail « cadastre et cartographie », « offices statistiques » et « observatoire interrégional de l'emploi » de se rapprocher du CCDT pour faciliter l'observation des fonctions des territoires et ainsi assurer une mutualisation des données et de leur exploitation ;
- Recommandent au CCDT de la Grande Région de veiller à l'actualisation régulière des données et des constats pour tenir compte des évolutions dynamiques dans les territoires fonctionnels;
- S'engagent à assurer une large diffusion du présent document auprès des différents acteurs concernés dès que ce dernier aura été adopté, afin d'assurer un développement intégré et coordonné des territoires de la Grande Région.

Préambule

Ce document a été élaboré par le Comité de Coordination du Développement Territorial (CCDT) du Sommet des Exécutifs de la Grande Région en vue, de la définition du premier volet du schéma de développement territorial de la Grande Région portant sur la dimension métropolitaine de la Grande Région.

L'objectif est d'appréhender la dimension métropolitaine de la Grande Région, à travers notamment l'analyse de la centralité urbaine au niveau de la Grande Région. En effet, une stratégie métropolitaine doit se construire à partir des pôles urbains et de leurs zones d'influence (hinterland) respectives, capables de positionner ensemble la Grande Région sur l'échiquier européen en offrant une palette aussi complète que possible de fonctions métropolitaines.

Schéma de développement territorial de la Grande Région - volet 1 : La dimension métropolitaine de la Grande Région

Les métropoles, et notamment les grandes aires métropolitaines, constituent de plus en plus les moteurs de la croissance économique européenne. Les pôles urbains en particulier sont les moteurs de tout processus de développement métropolitain, du fait notamment de leur influence économique, culturelle et politique. C'est à travers la mutualisation des fonctions de décision et de contrôle, qu'ils concentrent les fonctions bancaires, les bourses, les services financiers, les sièges d'entreprises nationales et internationales ou d'organisations supranationales, les fonctions d'innovation et de compétitivité à travers l'implantation des infrastructures de recherche et d'innovation, de la fonction de « porte d'entrée (gateway) », à travers les ports, les aéroports, les gares, l'offre culturelle telle que les musées ou les théâtres (fonction « symbolique ») et qu'ils disposent des conditions préalables nécessaires ainsi que des qualités métropolitaines requises.

C'est pourquoi, la prise en compte de la dimension métropolitaine dans toute stratégie de développement territorial représente un enjeu fondamental pour maintenir et développer le potentiel compétitif d'un pays ou d'une région.

Dans le contexte de la Grande Région en particulier, ceci signifie que l'élaboration d'une stratégie commune et transfrontalière de développement territorial implique nécessairement l'appréhension de sa dimension métropolitaine, en vue notamment de renforcer son positionnement au niveau européen. L'étude *Metroborder*¹ a d'ailleurs mis en évidence le fait que la Grande Région avec ses villes moyennes ne possède pas la masse critique métropolitaine suffisante pour se positionner sur la scène européenne. En revanche, en mettant en commun les complémentarités et le potentiel individuel de chaque ville, dans une structure polycentrique et transfrontalière, la Grande Région pourra atteindre le potentiel nécessaire.

La Grande Région est, en effet, caractérisée par une armature urbaine polycentrique et ses villes respectives apportent les fonctions de centralité aux territoires périurbains et ruraux, garantissant l'accès aux services nécessaires à la vie quotidienne des habitants des autres territoires (« surplus en centralité »). Mais elles sont bien plus que cela. Elles sont une des composantes essentielles du développement économique et du rayonnement de la Grande Région.

Toutefois, au niveau de la Grande Région, chaque partenaire est responsable pour l'organisation de sa propre armature urbaine. Les fonctions de centralité et les espaces à développer sont, pour la plupart, définis dans le respect des compétences de chaque partenaire à travers des instruments ou des plans respectifs d'aménagement.

Etant donné que l'approche appliquée en vue de la définition d'une armature urbaine diffère en partie d'un partenaire à l'autre, mais qu'une vue grand-régionale constitue un préalable pour une stratégie métropolitaine commune, il s'avère nécessaire de définir une approche harmonisée au niveau grand-régional. De même, il faut prendre en compte l'échelle grand-régionale, c'est-à-dire dépasser l'échelle régionale, dans la définition de la centralité urbaine grand-régionale. Dans la perspective de la mise en place d'une stratégie métropolitaine grand-régionale, il faut de ce fait se poser la question de savoir quels sont les espaces urbains et les villes qui participent au développement métropolitain et donc au rayonnement européen de la Grande Région.

La méthode de travail appliquée² repose sur une approche pragmatique à même de dégager des résultats et permettant de fondamentalement structurer la dimension métropolitaine de la Grande Région, en s'inscrivant pleinement dans les objectifs de la politique de cohésion de l'Union Européenne pour la prochaine période de programmation des fonds structurels, afin de pouvoir obtenir le soutien de la Commission européenne. Ainsi, la définition du volet 1 « dimension métropolitaine de la GR » du schéma de développement territorial de la GR résulte de la combinaison de deux approches : une *approche comparative* des documents d'aménagement du territoire de

¹ *Metroborder*, ESPON & University of Luxembourg, 2010, ISBN 978-99959-684-8-9

² Pour plus de détails voir l'annexe I

chaque composante de la Grande Région harmonisée afin d'avoir une vision grand-régionale et *une approche sélective* reposant sur les aires urbaines fonctionnelles.

a) Deux niveaux de centralité

Les résultats ainsi dégagés à travers les travaux du Comité de Coordination du Développement Territorial (CCDT) de la Sommet de la Grande Région (voir annexe 1) conduisent ainsi à définir la centralité urbaine de la Grande Région autour de deux niveaux hiérarchiques :

- 1) les pôles supérieurs ;
- 2) les pôles intermédiaires.

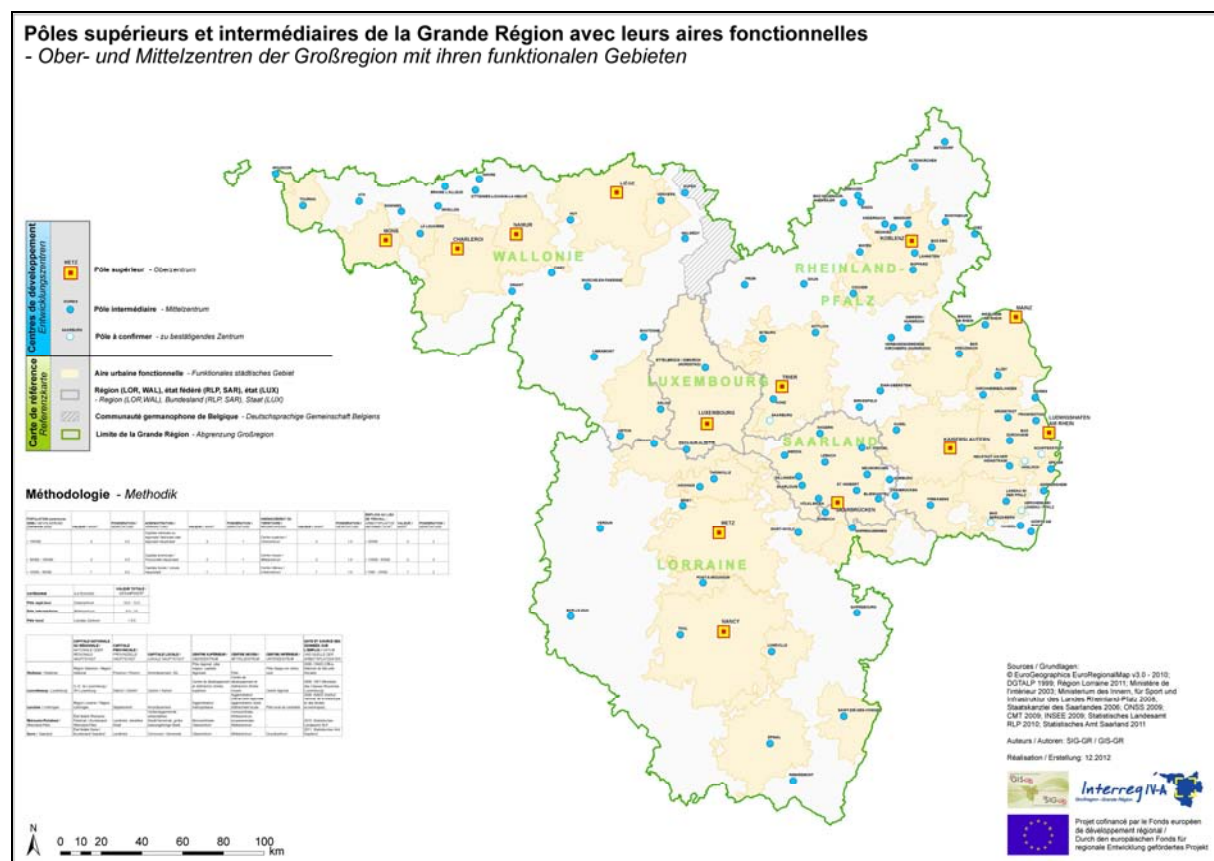
Les pôles supérieurs correspondent à des pôles qui doivent assurer un rayonnement à l'échelle grand-régionale, voire au-delà, en offrant un niveau élevé, voire très élevé/ sinon métropolitain de services, d'équipements et d'emplois hautement qualifiés. Les pôles intermédiaires de la Grande Région, correspondent, quant à eux, à des pôles dont le rayonnement s'étend à une aire fonctionnelle urbaine élargie, voire même transfrontalière et jouent un rôle structurant dans l'armature urbaine régionale, voire grand-régionale.

En dehors de cette classification de centralité en deux niveaux, il existe un grand nombre de centres plus petits et au rayonnement plus modeste, mais remplissant également des fonctions importantes d'approvisionnement au niveau local, communal ou intrarégional. Selon leur localisation géographique, ces centres peuvent être appelés à figurer comme pôles de développement « relais ». Mais, il revient néanmoins aux acteurs régionaux et intercommunaux d'en évaluer plus précisément les fonctions et potentialités et d'affiner ainsi les orientations par rapport aux pôles supérieurs et intermédiaires définis au niveau grand-régional.

Les travaux concernant les aires fonctionnelles des différents pôles doivent être poursuivis étant donné qu'à ce stade, toutes ces aires ne sont pas représentées pour l'ensemble des pôles intermédiaires.

La carte suivante illustre les pôles supérieurs et intermédiaires de la Grande Région, avec leurs aires d'influence et d'attraction respectives, c'est-à-dire leurs aires fonctionnelles³.

³ *This system takes as its starting point Morphological Urban Areas. These are, essentially, densely built areas. More precisely, MUAs are defined as agglomerations with a population density of not less than 650 inhabitants persquare kilometre. At the LUA2 level, territories below this threshold are also included if they have more than 20,000 inhabitants. The final MUA perimeter is checked via satellite images. A Functional Urban Area (FUA) is mainly defined by its commuting zone, calculated primarily at the municipal level. A FUA consists of one or more MUA(s) and the surrounding area within which 10% of the active population commute towards the MUA(s). (Source: Metroborder, 2010)*



Carte au format A3 disponible en annexe

b) Trois espaces à caractère métropolitain

La carte sur la centralité urbaine ainsi dégagée sur base de la structuration spatiale des pôles supérieurs et intermédiaires fait clairement ressortir trois ensembles à caractère métropolitain.

En cela elle confirme ce qui a déjà été mis en évidence par l'étude Metroborder⁴, à savoir le fait que la Grande Région est composée, d'une part, d'une région polycentrique et transfrontalière à potentiel métropolitain dans sa partie centrale, et, d'autre part, d'espaces de type métropolitain qui se situent sur ses périphéries et qui sont articulés autour de métropoles, situées à l'extérieur de ses frontières : région Bruxelles, aire métropolitaine Rhein-Ruhr, aire métropolitaine Rhin-Main, aire métropolitaine Rhin-Neckar, Lille, Aix-la-Chapelle-Liège- Maastricht et Strasbourg-Kehl.

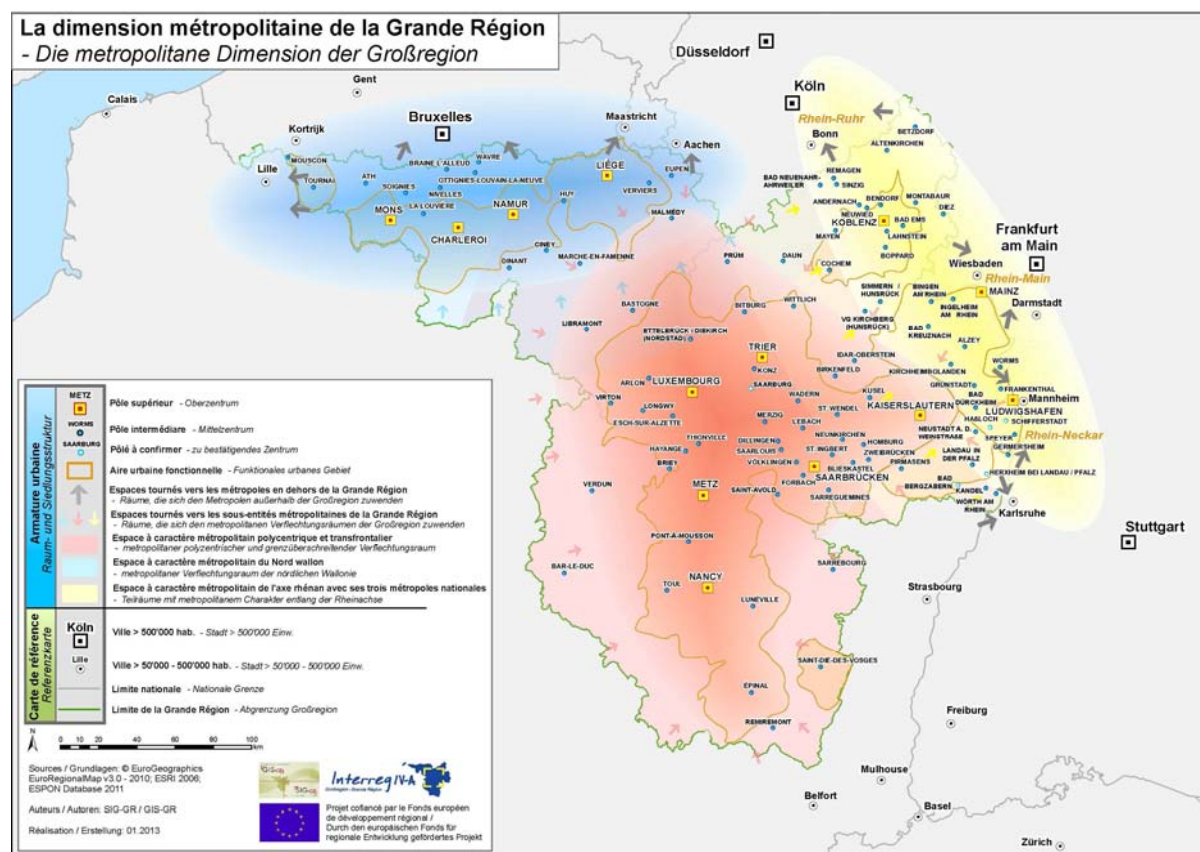
Le **premier espace transfrontalier fonctionnel** est situé dans la partie centrale de la Grande Région et regroupe le territoire autour du Luxembourg, de Metz, de Nancy, de Sarrebruck, de Sarreguemines, de Trèves ainsi que de Kaiserslautern.

Un **deuxième espace à dimension métropolitaine** apparaît autour de l'axe rhénan et se compose de trois ensembles métropolitains nationaux allemands, à savoir, Rhein-Ruhr, Rhein-Main et Rhein-Neckar.

Finalement, un **troisième espace à dimension métropolitaine** se dégage clairement au Nord de la Région Wallonne. Ce dernier est composé de villes qui se tournent davantage vers Bruxelles, ainsi que des espaces métropolitains transfrontaliers tels que l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai ou la Région MHHAL (Maastricht-Heerlen-Hasselt-Aachen-Liège).

⁴ Metroborder, ESPON & University of Luxembourg, 2010, ISBN 978-99959-684-8-9

La carte de « La dimension métropolitaine de la Grande Région » illustre ces trois espaces à caractère métropolitain, dégagés sur base de la définition de la centralité urbaine, avec leurs orientations respectives.

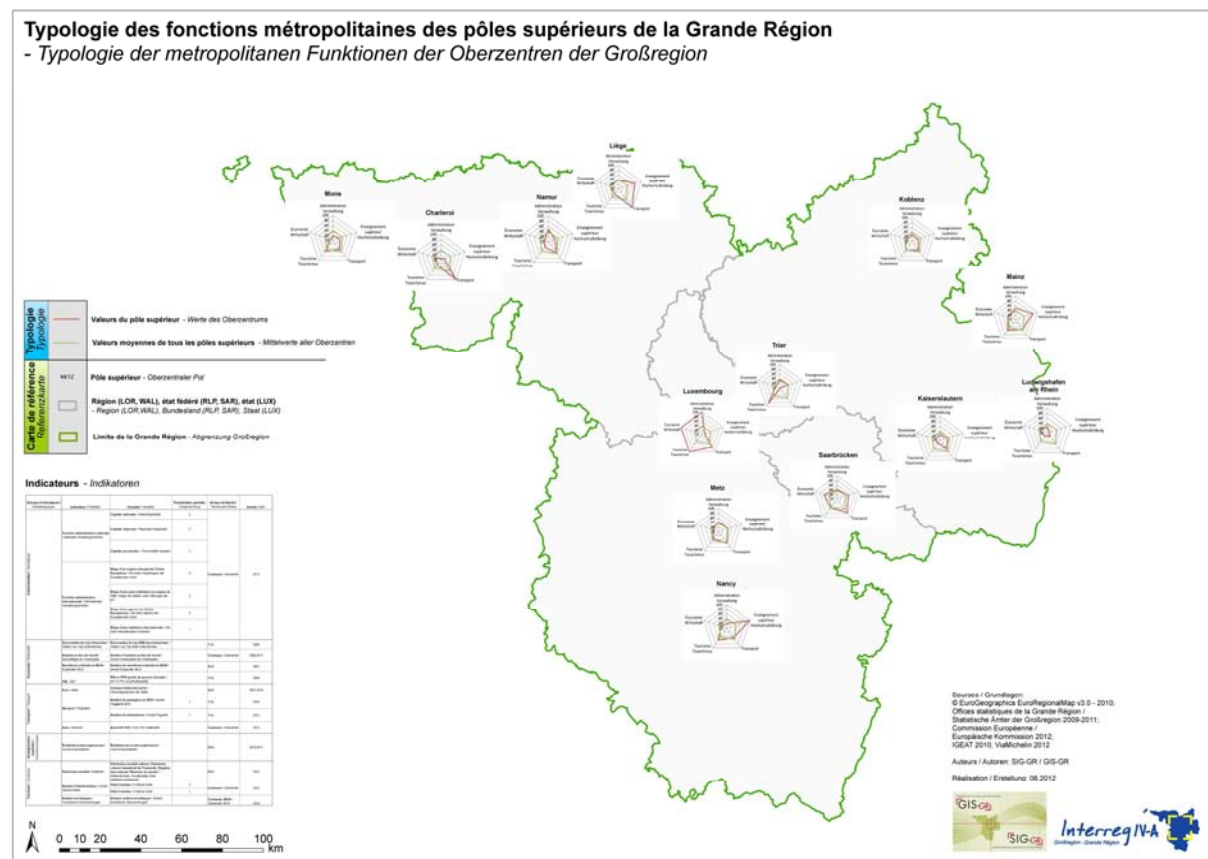


Carte au format A3 disponible en annexe

Le renforcement du potentiel métropolitain dans une région polycentrique comme la Grande Région consiste à profiter de la complémentarité qui peut exister entre ses différents centres, et notamment les pôles supérieurs, afin d'offrir une palette complète de fonctions métropolitaines de haut niveau qui contribuent au positionnement de la Grande Région sur l'échiquier européen. Dans ce contexte, un premier exercice encore imparfait, a permis de mettre en évidence les atouts et les faiblesses des pôles urbains de la Grande Région. Cette analyse s'appuie sur les travaux de l'armature urbaine, réalisés avec l'aide du SIG-GR (système d'information géographique de la Grande Région). Compte tenu, notamment, du manque de données harmonisées disponibles, cette première tentative visant à dresser une typologie des fonctions métropolitaines pour les pôles urbains s'est restreinte aux seuls pôles supérieurs.

La carte de la « typologie des fonctions métropolitaines des pôles supérieurs de la Grande Région » ainsi élaborée, illustre les spécificités des différents pôles supérieurs et montre pourquoi certaines grandes villes se tournent clairement davantage vers l'extérieur de la Grande Région. Elle met, en effet, en évidence le fait que les deux espaces de type métropolitain, à savoir le Nord de la Wallonie et l'axe rhénan, sont davantage orientés vers des métropoles et des ensembles métropolitains situés en dehors de la Grande Région. Parmi les villes de ces espaces à caractère métropolitain appartenant au territoire de la Grande Région, aucune ne possède le potentiel métropolitain, respectivement les fonctionnalités urbaines de très haut niveau nécessaires pour résister à la polarisation fonctionnelle des grandes métropoles voisines de manière à permettre un développement centripète grand-régional.

En revanche, conformément au constat de l'étude Metroborder⁵, l'espace grand-régional possède, avec la Ville de Luxembourg, le seul centre affichant un potentiel métropolitain suffisant, malgré sa faible masse critique en termes démographique et universitaire pour créer, en réseau avec les alentours une région métropolitaine polycentrique et transfrontalière (RMPT).



Carte au format A3 disponible en annexe

c) La dimension métropolitaine au cœur du développement polycentrique intégré

Ces trois espaces à dimension métropolitaine ne peuvent donc pas être perçus comme un seul grand ensemble métropolitain, car ils sont orientés fonctionnellement de façon différente. Ceci ne signifie bien évidemment pas que les villes de ces différents espaces à caractère métropolitain ne peuvent et ne doivent pas coopérer ensemble en fonction des thématiques, dans le sens d'une géométrie variable, tel que par exemple dans le domaine de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ou pour des questions d'accessibilité interne et externe de la Grande Région. Néanmoins, force est de constater que les espaces métropolitains situés plus en marge se sont d'ores et déjà dotés de stratégies de développement propres et qu'il faudra de ce fait créer une dynamique grand-régionale suffisante en termes de coopération et de développement de la dimension métropolitaine pour qu'elles s'orientent fonctionnellement davantage vers la Grande Région.

En effet, les trois espaces métropolitains de l'axe rhénan, à savoir Rhein-Neckar, Rhein-Ruhr et Rhein-Main, s'inscrivent dans un processus de développement de régions métropolitaines initié au niveau local et encouragé, respectivement soutenu, par le niveau fédéral allemand. Il en est de même pour l'Eumétropole Lille-Kortrijk-Tournai qui s'est dotée d'une stratégie métropolitaine dans le cadre de son GECT, ou la Région MHHAL (Maastricht-Heerlen-Hasselt-Aachen-Liège) qui s'inscrit dans un contexte de coopération transfrontalière.

⁵ Metroborder, ESPON & University of Luxembourg, 2010, ISBN 978-99959-684-8-9

Or, l'espace central de la Grande Région ne possède à ce stade, hormis la coopération en réseau des villes, pas de véritable stratégie métropolitaine dans le sens européen d'une véritable RMPT. Il s'avère donc nécessaire de renforcer les fonctionnalités métropolitaines de cet espace tout en cherchant à renforcer les liens avec les autres espaces à caractère métropolitain. Il s'agit là d'un enjeu transfrontalier particulier, tant au niveau national qu'europpéen, du fait notamment des spécificités de ce territoire, à savoir entièrement situé à l'intérieur de la Grande Région, de nature polycentrique et transfrontalière au sens européen du terme, c'est-à-dire situé aux frontières de quatre Etats membres de l'Union Européenne.

C'est donc un espace pouvant jouer un rôle modèle en termes de coopération transfrontalière en matière de métropolisation sur le plan européen et sur lequel le Sommet de la Grande Région et les décideurs politiques peuvent avoir une action suffisante pour son développement tout en veillant à assurer une mise en réseau poussée avec les deux autres espaces métropolitains afin d'assurer un développement territorial cohérent et intégratif de l'ensemble de la Grande Région.

Dans cette optique, l'étude Metroborder avait identifié trois orientations stratégiques⁶ en vue du renforcement du potentiel métropolitain de cet espace:

1. La dimension « métropole économique » : entre autres à travers la création d'une plateforme permettant de réunir tous les acteurs socio-économiques, le développement d'un marketing territorial commun, en évitant des investissements doubles (de part et d'autre de la frontière), en soutenant l'activité économique transfrontalière et les chaînes d'approvisionnement régionales, ...
2. La dimension « laboratoire de l'Europe » : renforcer l'engagement des citoyens, continuer à développer la gouvernance transfrontalière, promouvoir le multilinguisme, adapter l'utilisation des équipements publics (ex.: l'utilisation transfrontalière d'écoles) et le développement nouveaux projets phares (infrastructure d'éducation multinationale, colonies de vacances de la Grande Région, etc.),...
3. La dimension « accessibilité » : améliorer la connexion de transport interne et externe, favoriser la mobilité professionnelle, améliorer la mobilité des citoyens au niveau de l'ensemble de la Grande Région à travers de concepts de mobilité durable et d'une meilleure coordination des politiques de transport,...

Il reviendra au Sommet des Exécutifs de préciser la déclinaison de ces orientations stratégiques dans le programme d'action élaboré sur base du cadre stratégique commun.

L'analyse de la dimension métropolitaine grand-régionale, permet également de mettre en évidence le fait que certains territoires de la Grande Région ne possèdent pas de pôles supérieurs et intermédiaires et ne se situent pas non plus dans leurs zones d'influence directe. Il s'agit dans ce cas de territoires à dominance rurale dans leur ensemble, pour lesquels il faut, dans le cadre du schéma de développement territorial de la Grande Région, les valoriser comme vecteur d'attractivité de la Grande Région. Ces territoires ont un rôle à jouer au niveau du développement de l'espace grand-régional, aussi, il est nécessaire de définir des stratégies territoriales et économiques qui tiennent compte des spécificités de chaque territoire. De plus, ces territoires certes profiteront aussi de la dynamique socio-économique engendrée par le renforcement du potentiel métropolitain de la Grande Région reposant sur les deux niveaux de centralités identifiés mais contribueront également à son renforcement.

Cette approche fonctionnelle visant à assurer l'accès à l'ensemble de ses habitants des équipements urbains majeurs nécessite également de prendre en compte les aires fonctionnelles urbaines (« Functional Urban Areas »), qui correspondent à la zone d'influence et d'attraction d'une ville, pour le développement de projets et d'actions concrètes dans cet espace. Au sein de ces bassins de vie, l'accès et l'accessibilité au développement professionnel et personnel, au savoir, aux services d'intérêt général, aux infrastructures nécessaires à l'épanouissement individuel et collectif sont

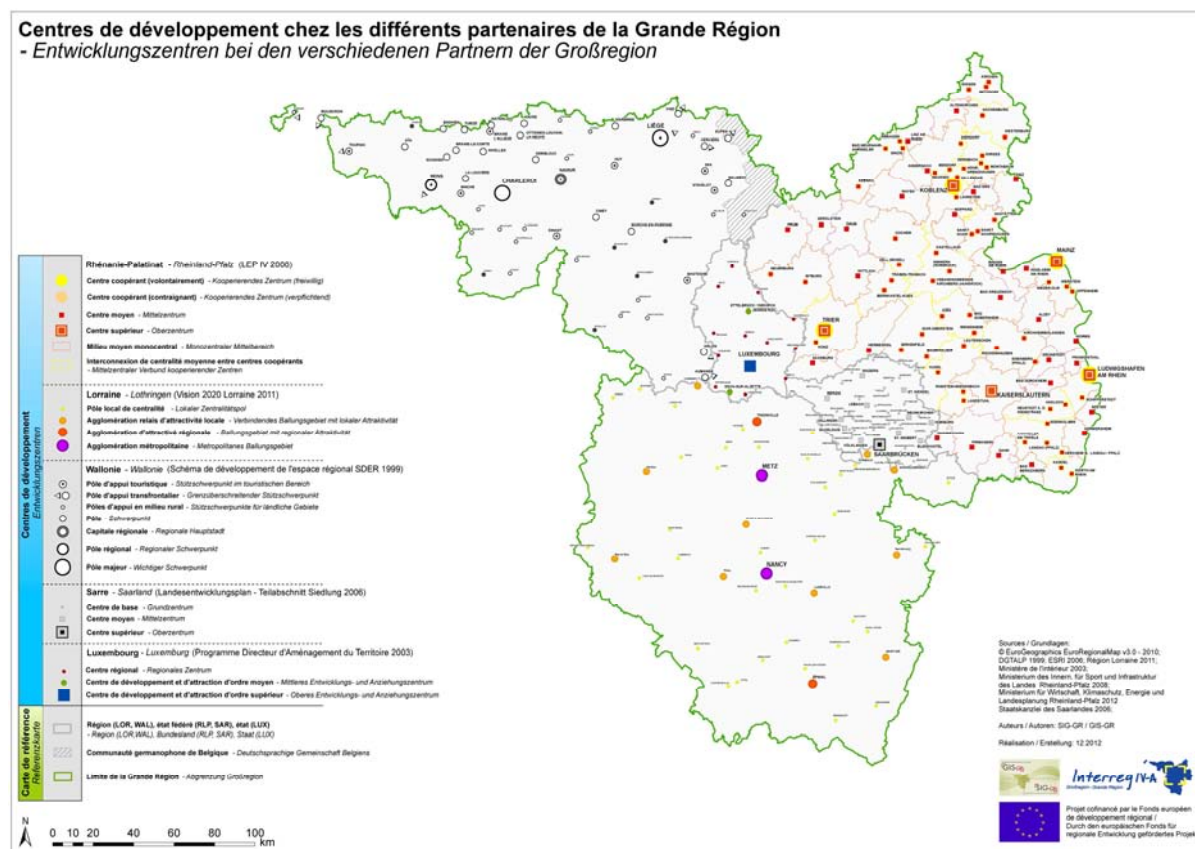
⁶ Metroborder, ESPON & University of Luxembourg, 2010

assurés. Ces aires fonctionnelles permettent, qui plus est, de dépasser les concepts traditionnels qui distinguent les espaces urbains des espaces ruraux proches et environnants et qui sont le plus souvent basés sur des limites administratives, qui ne correspondent plus aux organisations socio-économiques actuelles des territoires, alors que les aires fonctionnelles correspondent à des territoires fonctionnels, structurés autour d'un pôle urbain avec son hinterland et constitué en bonne partie d'espaces plus ruraux.

En assurant, à travers le développement de sa dimension métropolitaine ainsi structurée, l'équilibre entre ses territoires urbains et ruraux autour de telles relations nouvellement définies, la Grande Région valorise sa diversité, notamment en vue de sa compétitivité européenne. Ceci contribue également à une meilleure visibilité externe (marketing territorial). Pour atteindre ces objectifs ambitieux, tous les acteurs devront poursuivre une vision commune s'appuyant sur le schéma de développement territorial de la Grande Région et prendre leur responsabilité respective dans la mise en œuvre de celle-ci au niveau national, régional et local.

Annexe I : Détails concernant la méthodologie employée pour aboutir à la définition des pôles supérieurs et des pôles intermédiaires

Au niveau de la Grande Région, chaque partenaire est responsable pour l'organisation de sa propre armature urbaine. Les fonctions de centralité et les espaces à développer sont, pour la plupart, définis dans le respect des compétences de chaque partenaire à travers des instruments ou des plans respectifs d'aménagement.



Carte au format A3 disponible en annexe

La carte « centres de développement chez les différents partenaires de la Grande Région » illustre les centres de développement respectifs, tels qu'ils sont définis au niveau des différents territoires formant la Grande Région. Dans ce contexte, la distinction est faite entre les catégories suivantes:

- La capitale régionale, les pôles majeurs et pôle régional, les pôles, pôles d'appui en milieu rural, pôles d'appui transfrontaliers, pôles d'appui touristiques en Wallonie ;
- Les Oberzentrum, Mittelzentrum et Grundzentrum en Sarre et Rhénanie-Palatinat;
- Les centres de développement et d'attraction d'ordre supérieur, d'ordre moyen et les centres régionaux au Luxembourg;
- Les villes des espaces des CADT⁷ en Lorraine.

Etant donné que l'approche appliquée en vue de la définition d'une armature urbaine diffère en partie d'un partenaire à l'autre, mais qu'une vue grand-régionale constitue un préalable pour une stratégie métropolitaine commune, il s'avère nécessaire de définir une approche harmonisée au niveau grand-régional. De même, il faut prendre en compte l'échelle grand-régionale, c'est-à-dire dépasser l'échelle régionale, dans la définition de la centralité urbaine grand-régionale. Dans la perspective de la mise en place d'une stratégie métropolitaine grand-régionale, il faut donc se poser la question de savoir

⁷ CADT : Contrat d'appui au développement des territoires

quels sont les espaces urbains et les centres villes qui participent au développement métropolitain et donc au rayonnement européen de la Grande Région.

La méthode de travail appliquée repose sur une approche pragmatique à même de dégager des résultats et permettant de fondamentalement structurer le processus de mise en œuvre de la RMPT dans la Grande Région, qui s'inscrit pleinement dans les objectifs de la politique de cohésion de l'Union Européenne pour la prochaine période de programmation des fonds structurels, afin de pouvoir obtenir le soutien de la Commission européenne lors de la prochaine période de programmation des fonds structurels.

Partant, la méthodologie retenue prend comme point de départ les centres de développement définis dans les documents de planification des différents partenaires de la Grande Région. Il convient, dans ce contexte, de noter que certains partenaires de la Grande Région ont entamé une révision de leur document de planification. La Wallonie a initié un processus de révision de son schéma de développement de l'espace régional (SDER) et la Sarre actualise actuellement, quant à elle, son Landesentwicklungsplan (schéma de développement régional) et plus précisément, son système de centres de développement. Par conséquent, les travaux entamés à ce stade sur la dimension métropolitaine et la hiérarchie urbaine au niveau de la Grande Région devront être actualisés et mis à jour dans le cadre du schéma de développement territorial de la Grande Région. Cette considération doit permettre également d'insister sur le fait que toute la démarche engagée doit prendre en compte des évolutions dynamiques afin d'être en cohérence avec les évolutions sur les territoires vécus par les habitants de la Grande Région. Nonobstant, partant du principe que chaque région possède des documents de planification robustes et durables, et que les principes de l'approche d'analyse pragmatique développée dans ce contexte restera inchangée, il faut partir du principe que le fondement territorial élaboré constitue une base solide pour le futur schéma de développement territorial.

Afin d'obtenir une vision harmonisée et comparable pour l'ensemble de la Grande Région, ces centres ont été pondérés par le biais de quatre variables: population au niveau communal, fonction administrative, classification dans la hiérarchie des différents documents de planification et nombre d'emplois par commune. A partir des valeurs obtenues, les centres sont ensuite classés en trois niveaux. Etant donné le nombre important de centres, notamment de troisième niveau et vu l'optique suprarégionale, il a été convenu au niveau technique de ne retenir que les centres de premier et de deuxième niveaux à l'échelle grand-régionale, tout en laissant aux partenaires la possibilité d'effectuer quelques ajustements entre le deuxième et le troisième niveau en vue de tenir compte de leurs spécificités territoriales dans une optique grand-régionale. Toutefois, étant donné que les tests de vérification ont néanmoins fait apparaître d'autres disparités au niveau de certains espaces et qu'en raison de la contrainte temps il n'a pas été possible de se mettre d'accord avec tous les partenaires sur des indicateurs thématiques qui auraient permis, le cas échéant, la reclassification de certains centres du troisième niveau vers le deuxième niveau et inversement, le CCDT s'est mis d'accord sur le fait d'assigner les centres qui peuvent prêter à discussion qui n'ont pas pu être classés par le biais de la méthodologie employée, dans une troisième catégorie intitulée « à confirmer/zu bestätigen ». Cette façon de procéder donne le temps aux partenaires de développer des critères pertinents et des justifications pour ces cas.

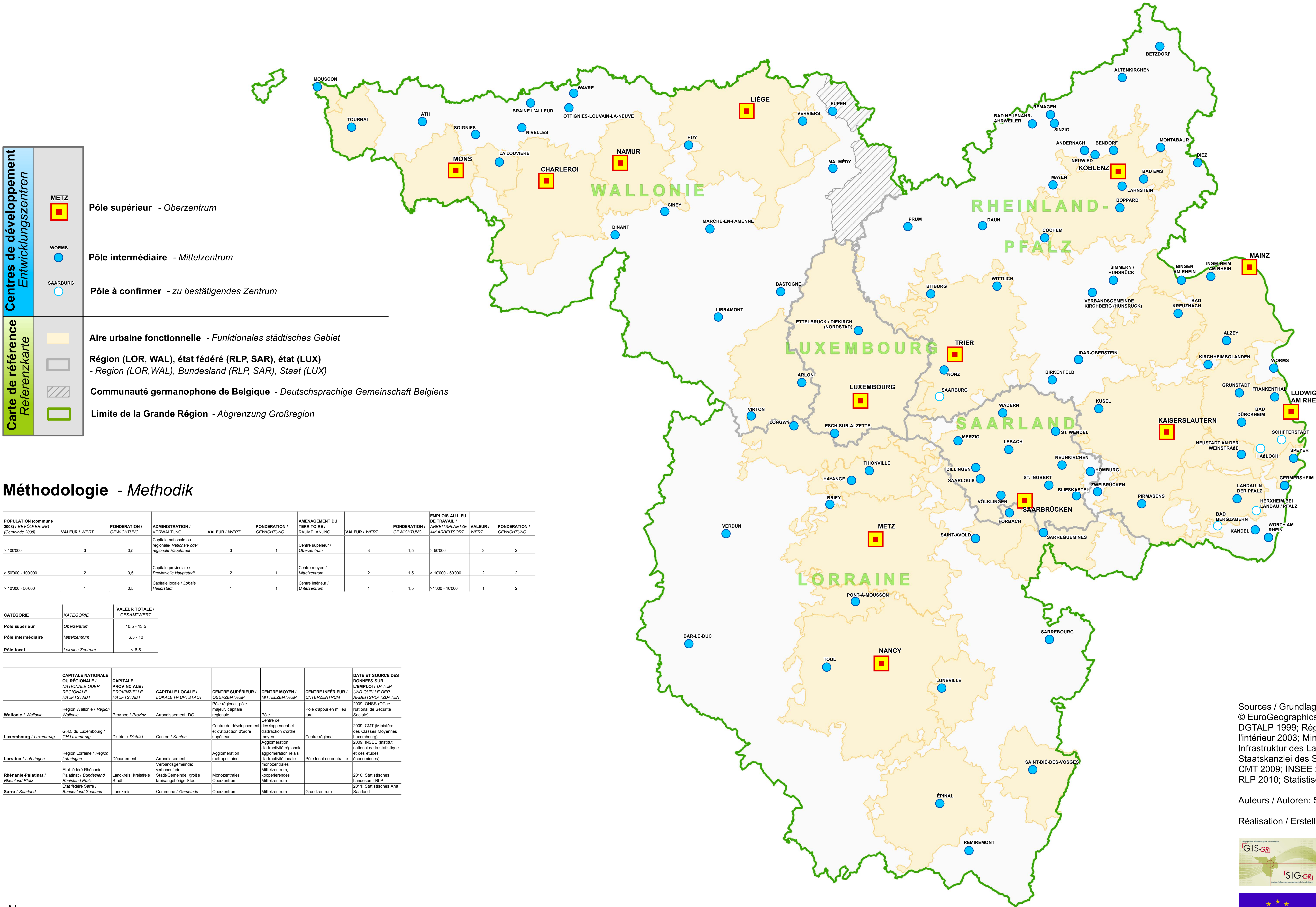
Les résultats des travaux du Comité de coordination du développement territorial conduisent à définir l'armature urbaine de la Grande Région autour de deux niveaux hiérarchiques :

- les pôles supérieurs ;
- les pôles intermédiaires.

Annexe II : Cartes au format A3

Pôles supérieurs et intermédiaires de la Grande Région avec leurs aires fonctionnelles

- Ober- und Mittelzentren der Großregion mit ihren funktionalen Gebieten



Méthodologie - Methodik

POPULATION (commune 2008) / BEVÖLKERUNG (Gemeinde 2008)	VALEUR / WERT	PONDERATION / GEWICHTUNG	ADMINISTRATION / VERWALTUNG	VALEUR / WERT	PONDERATION / GEWICHTUNG	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / RAUMPLANUNG	VALEUR / WERT	PONDERATION / GEWICHTUNG	EMPLOIS AU LIEU DE TRAVAIL / ARBEITSPLÄTZE AM ARBEITSORT	VALEUR / WERT	PONDERATION / GEWICHTUNG
> 100'000	3	0,5	Capitale nationale ou régionale / Nationale oder regionale Hauptstadt	3	1	Centre supérieur / Oberzentrum	3	1,5	> 50'000	3	2
> 50'000 - 100'000	2	0,5	Capitale provinciale / Provinzielle Hauptstadt	2	1	Centre moyen / Mittelzentrum	2	1,5	> 10'000 - 50'000	2	2
> 10'000 - 50'000	1	0,5	Capitale locale / Lokale Hauptstadt	1	1	Centre inférieur / Unterzentrum	1	1,5	> 1'000 - 10'000	1	2

CATÉGORIE	KATEGORIE	VALEUR TOTALE / GESAMTWERT
Pôle supérieur	Oberzentrum	10,5 - 13,5
Pôle intermédiaire	Mittelzentrum	6,5 - 10
Pôle local	Lokales Zentrum	< 6,5

	CAPITALE NATIONALE OU RÉGIONALE / NATIONALE ODER REGIONALE HAUPTSTADT	CAPITALE PROVINCIALE / PROVINZIELLE HAUPTSTADT	CAPITALE LOCALE / OKALE HAUPTSTADT	CENTRE SUPÉRIEUR / OBERZENTRUM	CENTRE MOYEN / MITTELZENTRUM	CENTRE INFÉRIEUR / UNTERZENTRUM	DATE ET SOURCE DES DONNÉES SUR L'EMPLOI / DATUM UND QUELLE DER ARBEITSPLATZDATEN
Wallonie / Wallonien	Région Wallonie / Region Wallonien	Province / Provinz	Arrondissement, DG	Pôle régional, pôle majeur, capitale régionale	Pôle	Pôle d'appui en milieu rural	2009; ONSS (Office National de Sécurité Sociale)
Luxembourg / Luxemburg	G.-D. du Luxembourg / GH Luxemburg	District / Distrikt	Canton / Kanton	Centre de développement et d'attraction d'ordre supérieur	Centre de développement et d'attraction d'ordre moyen	Centre régional	2009; CMT (Ministère des Classes Moyennes Luxembourg)
Lorraine / Lothringen	Région Lorraine / Region Lothringen	Département	Arrondissement	Agglomération métropolitaine	Agglomération d'attractivité régionale, agglomération relais d'attractivité locale monozentrales	Pôle local de centralité	2009; INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques)
Rhénanie-Palatinat / Rheinland-Pfalz	État fédéré Rhénanie-Palatinat / Bundesland Rheinland-Pfalz	Landkreis; kreisfreie Stadt	Verbandsfreie Stadt/Gemeinde; kreisangehörige Stadt	Monozentrales Oberzentrum	Mittelzentrum, kooperierendes Mittelzentrum	-	2010; Statistisches Landesamt RLP
Sarre / Saarland	État fédéré Sarre / Bundesland Saarland	Landkreis	Commune / Gemeinde	Oberzentrum	Mittelzentrum	Grundzentrum	2011; Statistisches Amt Saarland

Sources / Grundlagen:
© EuroGeographics EuroRegionalMap v3.0 - 2010; DGTALP 1999; Région Lorraine 2011; Ministère de l'Intérieur 2003; Ministerium des Innern, für Sport und Infrastruktur des Landes Rheinland-Pfalz 2008; Staatskanzlei des Saarlandes 2006; ONSS 2009; CMT 2009; INSEE 2009; Statistisches Landesamt RLP 2010; Statistisches Amt Saarland 2011

Auteurs / Autoren: SIG-GR / GIS-GR

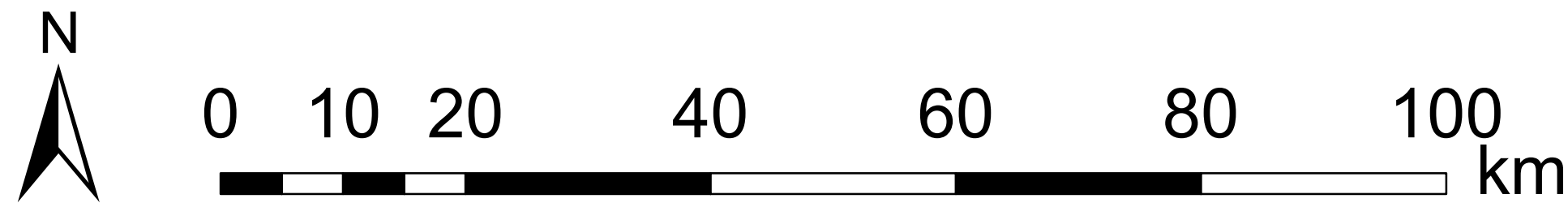
Réalisation / Erstellung: 12.2012



Interreg IV-A
Großregion - Grande Région

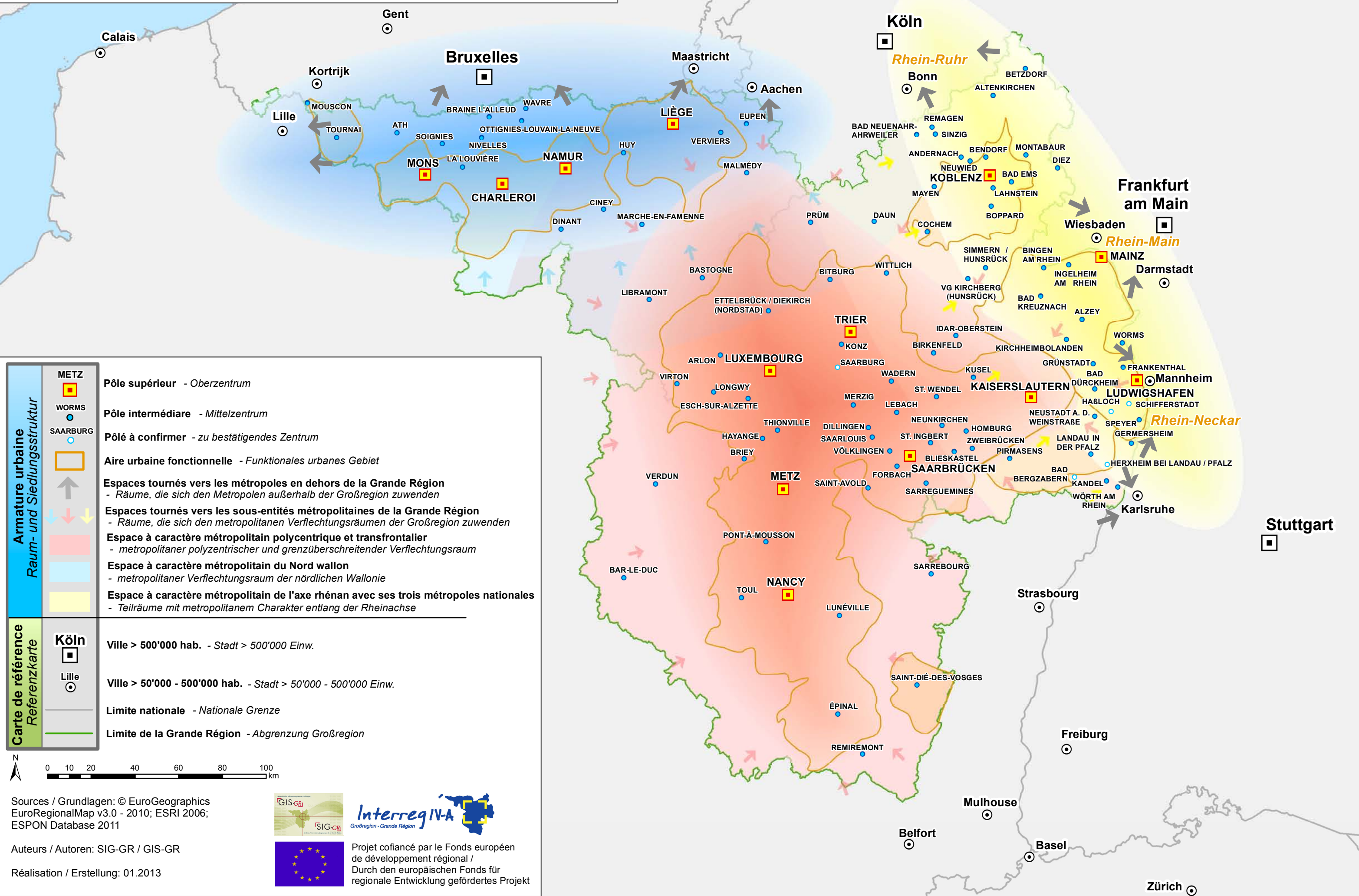


Projet cofinancé par le Fonds européen de développement régional / Durch den europäischen Fonds für regionale Entwicklung gefördertes Projekt



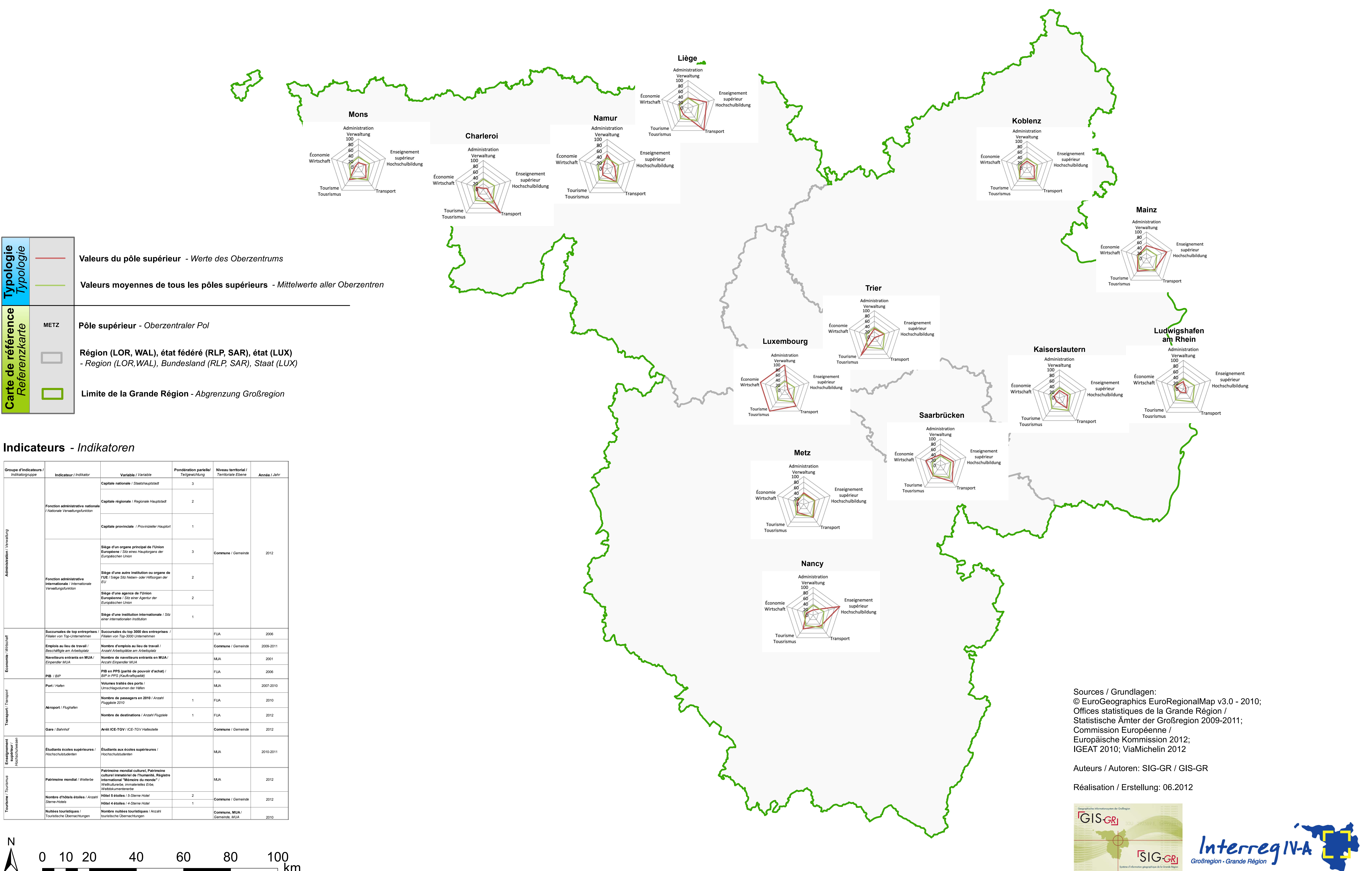
La dimension métropolitaine de la Grande Région

- Die metropolitane Dimension der Großregion



Typologie des fonctions métropolitaines des pôles supérieurs de la Grande Région

- Typologie der metropolitanen Funktionen der Oberzentren der Großregion



Sources / Grundlagen:
© EuroGeographics EuroRegionalMap v3.0 - 2010;
Offices statistiques de la Grande Région /
Statistische Ämter der Großregion 2009-2011;
Commission Européenne /
Europäische Kommission 2012;
IGEAT 2010; ViaMichelin 2012

Auteurs / Autoren: SIG-GR / GIS-GR

Réalisation / Erstellung: 06.2012



Centres de développement chez les différents partenaires de la Grande Région

- Entwicklungszentren bei den verschiedenen Partnern der Großregion

